

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/08

Objet : Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et des centres de loisirs.

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphanie
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphanie
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et des centres de loisirs.

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est co-pilote, avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan, de la fiche-action « Pour une restauration collective publique durable, responsable et de qualité », dans le cadre du Projet Alimentaire interTerritorial. Dans ce cadre, un programme d'accompagnement collectif a été mis en place, à destination des équipes pédagogiques et des convives.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Différentes opérations sont prévues :

- Insuffler **une dynamique de projet auprès des équipes de restauration collective** par des actions à destination des convives autour du gaspillage alimentaire, de la cuisine et de l'apprentissage du manger local et de saison,
- Accompagner les **centres de loisirs** réfléchissant à leur système de restauration,
- **Essaimer les démarches** des cantines vertueuses par des supports de valorisation comme le Concours des Cantines Rebelles.

Dans le premier volet, l'idée est de travailler de concert avec l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire pour travailler sur les intérêts de l'alimentation locale, responsable et de qualité. La volonté est de proposer des activités éducatives durant le temps méridien afin d'initier une dynamique de projet globale, en incluant notamment le personnel d'encadrement du temps méridien.

Dans le second volet, il s'agit d'accompagner les centres de loisirs souhaitant reprendre la main sur le système de restauration proposé aux enfants. Cet accompagnement prévoit de la formation aux normes réglementaires et sanitaires, une approche du coût global d'un tel projet, et de l'appui à la mise en œuvre et au démarrage du projet.

Dans le troisième volet, l'ambition est de mettre en lumière les démarches vertueuses du territoire sur le sujet de la restauration collective par une démarche valorisante.

Plan de financement prévisionnel en TTC (maîtrise d'ouvrage PNR)				
Dépenses		Recettes		
Accompagnement Centres de Loisirs	4 522.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 900.51 €	54%
Sensibilisation et pédagogie auprès des convives de restauration collective	6 221.19 €	FEADER 16.71	5 842.68 €	46%
Communication autour de la démarche	2 000.00 €			
TOTAL	12 743.19 €	TOTAL	12 743.19 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

